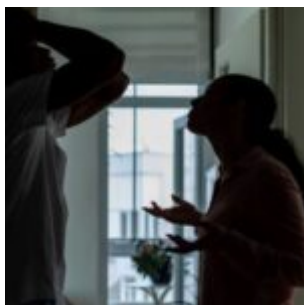


Professionnels de santé : un guide pour aider à signaler les violences conjugales



© 2024 Les Echos Publishing

La loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales permet aux professionnels de santé de déroger à la règle du secret professionnel lorsque l'un de leurs patients est victime de violences conjugales et se trouve en situation de danger immédiat et sous emprise. Il peut alors effectuer un signalement au procureur de la République, y compris en l'absence d'accord de la victime. Pour accompagner la mise en application de cette loi, le ministère de la Justice a publié un vade-mecum, principalement à destination des professions médicales.

Différents outils pour accompagner le professionnel

Pour les autres professionnels de santé, une synthèse opérationnelle de ce vade-mecum a été élaborée par le gouvernement avec la collaboration des ordres des professions de santé. Après un rappel de l'évolution de la loi, ce guide revient sur la procédure de prise en charge des victimes de violences conjugales. Puis il détaille différents outils pour accompagner le professionnel de santé, comme le logigramme d'aide au signalement ou encore l'aide à l'évaluation des signaux d'alerte de danger immédiat et d'emprise. Il propose

également un modèle de fiche de signalement au procureur de la République.

Pour télécharger le guide, rendez-vous [le site sante.gouv.fr](https://le-site-sante.gouv.fr)

© 2024 Les Echos Publishing